



Une seule arrivée d'eau/2 appartements/2 propriétaires différents

Par **gilles2000**, le 18/02/2017 à 22:25

Bonsoir,
Je suis propriétaire d'un appartement qui dispose d'une arrivée d'eau avec un compteur.
Chaque année, le syndic impute des charges d'eau à hauteur de la consommation de chaque appartement en fonction du compteur et c'est moi qui suis reconnu comme étant l'utilisateur de ce compteur.
Je me suis rendu compte il y a peu, que mon arrivée d'eau desservait également un studio situé au dessus de mon appart (et qui appartient à l'ancien propriétaire de mon appartement). Jusqu'à présent le studio n'était pas occupé et je me suis rendu compte de cette "servitude" lors d'un problème dans le studio qui a nécessité que la coupure temporaire de l'arrivée d'eau unique. La canalisation d'eau s'implante sur la principale qui dessert notre appartement et toute la tuyauterie passe chez nous (la dérivation de l'eau se fait à l'intérieur de notre appartement).
Nous souhaiterions mettre un terme à cela car nous estimons ne pas avoir à payer pour les frais d'eau d'un tiers et ce d'autant plus qu'un problème chez l'un ou chez l'autre oblige à couper l'eau des deux appartements.
Nous allons prochainement réaliser des travaux importants dans la partie où cheminent ses tuyaux, c'est donc le moment ou jamais de se poser la question du devenir de cette installation.
Pouvons nous obliger le propriétaire du studio à avoir sa propre ligne d'eau ? Pouvons faire supprimer le tuyau d'eau qui part vers ce studio ?
Merci par avance à ceux qui pourront éclairer notre lanterne.

Par **BrunoDeprais**, le 18/02/2017 à 22:52

Bonsoir
Il n'y a pas de servitude.
L'ancien proprio s'est accommodé d'une facilité.
Vous n'avez pas à fournir gratuitement en eau l'autre logement.
Pas besoin de vous justifier par de

grands travaux pour prévoir un rupture de la ligne.